

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers /
Couverture de couleur
- Covers damaged /
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin / La reliure serrée peut
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la
marge intérieure.

- Additional comments /
Commentaires supplémentaires:

Pagination continue.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary materials /
Comprend du matériel supplémentaire

- Blank leaves added during restorations may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from scanning / Il se peut que
certaines pages blanches ajoutées lors d'une
restauration apparaissent dans le texte, mais,
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas
été numérisées.

EXTRAITS DES JOURNAUX D'EUROPE. SUISSE.

La question suisse est le nœud de la crise politique et sociale, dont l'Europe en ce moment est menacée. Elle ne faut pas être surpris qu'elle occupe à ce point tous les esprits sérieux, et qu'elle tienne le monde politique si attentif aux moindres actes de la diplomatie.

RÉPONSE DE LA DIÈTE.

A Son Excellence M. le ministre des affaires étrangères à Paris.

Excellence,

La diète suisse a pris connaissance de l'office que M. le comte de Bois-le-Comte, ambassadeur de S. M. le roi des Français près la confédération suisse, a adressé à M. le président de cette assemblée, sous la date de Bâle, le 30 novembre écoulé; office par lequel l'ambassadeur fait à la diète, de la part du gouvernement du roi, l'offre collective de sa médiation, conjointement avec celle des gouvernements d'Autriche, de la Grande-Bretagne, de Prusse et de Russie, dans le but, dit Votre Excellence, de rétablir la paix et la concorde entre les cantons dont se compose la confédération suisse.

Bien que la diète soit fort reconnaissante de la sollicitude que les hautes puissances daignent vouer à la Suisse, elle ne saurait cependant accepter l'offre qui lui est faite, soit que les faits supposés par le gouvernement du roi et ses alliés n'existent pas ou ont cessé d'exister, soit surtout parce que le principe même de la médiation proposée ne se concilie ni avec la position que les traités ont reconnue à la nation suisse en Europe, ni avec la constitution de la confédération.

Mais nous avons la satisfaction d'annoncer à Votre Excellence que les hostilités ont complètement cessé depuis plusieurs jours, qu'ainsi il n'y a point de guerre civile ni de parties belligérantes en Suisse; que les sept cantons qui formaient le Sonderbund y ont expressément renoncé; que les troupes sont licenciées et désarmées; qu'une partie considérable de l'armée fédérale a été congédiée; que les troupes qui sont encore sur pied ont été reçues en amis dans les sept Etats qu'elles occupent essentiellement en vue de maintenir l'ordre et de préserver les personnes et les propriétés des vengeances des partisans du Sonderbund, irrités contre ceux qui les ont conduits à leur perte en les fanatisant et en les trompant indignement.

Ge n'est point une guerre civile proprement dite que la Suisse a eu à déplorer: il n'y a point eu de guerre entre les cantons; non, mais l'autorité fédérale compétente a dû recourir à l'exécution armée pour faire respecter ses arrêtés, pour dissoudre une ligue inconstitutionnelle et préjudiciable à la confédération, incompatible avec son existence.

Si la diète avait à entrer en matière sur les bases d'une médiation qu'elle ne saurait accepter, il nous serait facile de montrer que, par suite des faits qui viennent de s'accomplir, la médiation n'a réellement plus d'objet.

Mais nous laissons ces questions de côté, parce qu'étant du domaine intérieur de la Suisse, elle ne saurait fournir matière à une médiation ou à tout autre mode d'intervention des puissances.

Nous voulons même, sans l'admettre, supposer pour un moment que le Sonderbund existe et que les hostilités continuent. Dans cette supposition, le droit international et le droit fédéral ne permettent pas à la diète d'accepter l'offre de médiation qui lui est faite. La médiation d'une ou plusieurs puissances neutres supposerait un différend entre la Suisse et quelques autres puissances, une querelle internationale. Si telle était la question, rien de plus naturel qu'une offre de médiation ou d'arbitrage, quoique cette offre n'obligeât pas les parties à accepter la proposition. Mais la Suisse ne se trouve pas dans une pareille position, l'autorité suprême de la confédération a dû recourir à la force des armes pour obtenir l'obéissance à ses arrêtés, pour faire cesser le désordre et les troubles, pour comprimer la révolte.

Le Sonderbund étant une ligue, prohibée par une disposition expressive du pacte fédéral, une alliance destructive de la confédération elle-même ne saurait être considérée comme la partie adverse des cantons formant la majorité de la diète: on ne doit pas l'opposer à la confédération; on ne peut assimiler le conseil de guerre du Sonderbund à l'assemblée fédérale, ni les représentants de la diète, et moins encore à ceux des cinq puissances. Le président du conseil de guerre du Sonderbund n'est point, ou plutôt n'était point l'égal du président de la diète. S'il en était ainsi, il y aurait deux confédérations en Suisse, deux ou plusieurs alliances séparées, c'est-à-dire qu'il n'y aurait plus de confédération. Or, en posant le Sonderbund et ses dépendances à l'égal de la confédération et de ses autorités constituées, en appelant un représentant du Sonderbund à la conférence proposée, on assimile ce représentant à celui de la diète, et même à ceux des puissances, la médiation pose un principe que la Suisse ne saurait admettre sans se suicider, celui qu'il y a deux confédérations rivales, et que le Sonderbund a pris place parmi les Etats européens. Si cela était, la diète protesterait de toutes ses forces contre une pareille atteinte à l'intégrité de la Suisse, contre une violation si flagrante de ses droits et des traités.

Non, le Sonderbund n'était et ne pouvait être qu'une minorité factieuse dans la confédération suisse. Les cantons ne sont point à l'égard les uns des autres des puissances indépendantes étrangères, comme la France et la Grande-Bretagne, pour exemple, mais bien les membres d'un même corps, unis par le même lien fédéral.

Jamais, depuis des siècles que la confédération existe, la souveraineté des cantons n'a été absolue et illimitée au fond; elle n'a jamais été que relative et surbordonnée à celle de l'ensemble de la confédération. L'histoire entière de la Suisse, tant ancienne que moderne, aussi bien que ses constitutions successives, établit que les membres de la confédération ont toujours formé un corps helvétique par le lien fédéral qui les unit, quoique, d'après les anciennes alliances antérieures à 1798, les cantons eussent moins d'objets mis en commun que par le traité de 1815, qui a beaucoup plus centralisé le lien fédéral. Ce lien, tantôt plus serré, tantôt plus relâché, a toujours obligé la minorité des cantons à se soumettre à la majorité des Etats ou des voix dans les diètes générales de la Suisse, et lorsque la majorité et la minorité étaient en désaccord sur la question de savoir si l'objet était oui ou non dans la compétence de la diète, c'est encore la majorité qui tranchait la question, parce qu'il faut bien que quelque chose décide en dernier ressort, et que si, pour se soustraire à une décision de la diète, il suffisait à une minorité de contester la compétence de l'assemblée dans une question, l'autorité centrale serait paralysée, et la confédération impossible.

Admettre le principe de la médiation offerte, c'est-à-dire traiter de puissance à puissance avec le Sonderbund, serait compromettre l'intégrité de la Suisse, reconnu et garanti par les traités; ce serait enfreindre le pacte qui est la constitution fédérale de la Suisse, laquelle ne reconnaît qu'une confédération, qu'un directeur fédéral, qu'un conseil fédéral de la guerre, et qui statue, en son art. 8, que, dans toutes les affaires où le pacte n'exige pas une majorité différente, c'est la majorité absolue qui décide; ce serait rompre le lien qui unit les cantons; ce serait dissoudre cette nation suisse qui a su conquérir, au prix de son sang, son indépendance, reconnue par l'Europe depuis des siècles,

ainsi que par les traités de Vienne de 1815, traités où la France a contracté, envers la confédération suisse, des engagements auxquels le gouvernement du roi se plaît à être fidèle. En un mot, ce serait séparer la Suisse en deux confédérations, ce qui amènerait sa ruine et causerait, dans l'équilibre européen et les rapports des puissances entre elles, une perturbation dont il est difficile de calculer les conséquences.

Son Exc. comprendra donc avec quelle douloureuse surprise la diète a vu, dans l'office de M. Bois-le-Comte, que le président du conseil de guerre du Sonderbund est placé sur la même ligne que le président de l'assemblée fédérale, le chef de la confédération. Un rebelle posé par un gouvernement comme l'égal de l'autorité légitime!

La diète ne doute point que lorsque le gouvernement du roi et ses hauts alliés auront connaissance de l'état réel des choses en Suisse, et posé les considérations qui précèdent, ils ne comprennent les motifs qui s'opposent à ce que l'assemblée fédérale accepte une médiation dont le principe implique la reconnaissance du Sonderbund avec toutes ses conséquences désastreuses, car elles peuvent conduire à l'anarchie. Ce serait bien contre la volonté des cinq puissances, mais un pareil résultat n'en serait pas moins fatal.

Une médiation ou toute autre intervention est d'autant moins motivée, que les événements qui viennent de s'accomplir en Suisse n'ont nullement compromis la sûreté des Etats voisins. Leur territoire n'a pas été même menacé; leurs institutions et leur tranquillité n'ont couru aucun danger. C'est que, jalouse de remplir ses obligations internationales, la Suisse en a heureusement le pouvoir.

Les mesures qu'elle a su prendre pour le prompt rétablissement de l'ordre et de la tranquillité du pays, pour le maintien de sa sûreté intérieure et extérieure, pour conserver sa neutralité, mesures que les articles I, II, VI et VIII du pacte fédéral ont placées dans la compétence de la diète, les forces militaires que la confédération a déployées, le courage, l'intelligence et la discipline de ses milices, les sentiments de bienveillance dont les populations de la Suisse sont animées envers les autres nations, la prudence et l'énergie dont les autorités ont fait preuve, sont pour les pays voisins et l'Europe en général le meilleur garant contre les dangers auxquels les renseignements inexacts ou incomplets trop souvent puisés à des sources intéressées ou passionnées, ont seuls pu faire croire.

Nous saisissons cette occasion pour prier Votre Excellence d'agréer l'assurance de notre haute considération.

Berne, le 7 décembre 1847. (Signatures.)

Le président du gouvernement provisoire de Fribourg ayant informé l'évêque de l'installation d'un nouveau gouvernement, de son désir d'être encouragé par l'assentiment du clergé, et de ses vœux pour que l'esprit religieux ne fût point affaibli, a reçu de Mgr l'évêque la réponse suivante: "Notre mission étant essentiellement religieuse, nous devons nous occuper des revirements politiques que pour autant que les droits sacrés de la religion peuvent y être intéressés. Quant à l'échange que noté canton vient de subir, basé que nous sommes sur les protestations d'invincible attachement à la foi de nos pères, consignées dans votre lettre, comme sur les garanties formelles données à notre population catholique par la haute diète et par la capitulation de Bellaux, nous aimons à croire que, sous votre autorité, la religion sera respectée et protégée efficacement dans son culte, dans son enseignement, dans la personne de ses ministres et dans ses institutions.

Nous avons la confiance, Messieurs, que le clergé ne s'écartera point de la ligne de ses devoirs: il saura rendre à Dieu ce qui est à Dieu, et à César ce qui appartient à César. Mais si son influence doit être efficace pour calmer les esprits, vous pouvez et contribuez plus puissamment encore par les mesures qui émaneront de votre autorité, en lui donnant pour base le maintien des principes immuables de la religion et de la justice.

Pour ce qui nous concerne personnellement, Messieurs, nous partageons votre désir de voir une mutuelle bienveillance faciliter nos rapports officiels, nous sommes persuadé que l'action combinée des deux pouvoirs est nécessaire pour procurer à notre canton une paix solide et une prospérité durable.

Agréez, M. le président et Messieurs, l'assurance de notre haute considération.

Fribourg, 20 novembre 1847.

ETIENNE, Evêque de Lausanne et Genève.

Les nouvelles de la Suisse se réduisent aux suivantes: Sir Stratford Canning a eu le 10 une entrevue avec M. Ochsenben. Les journaux radicaux disent qu'il n'a point remis la note de l'Angleterre.

La Gazette de Bâle publie la réponse suivante, que M. Stegwart-Muller fit vers le milieu de novembre, à une communication de l'Autriche: "Excellence, nous voyons avec plaisir, par la note que vous nous avez remise sous la date du 11 novembre, que S. M. l'empereur reconnaît la position prise par les sept cantons, et ne veut pas leur imputer les conséquences qui pourraient en résulter pour la Suisse. En vous exprimant, au nom des sept cantons, notre vive reconnaissance pour cette déclaration bienveillante, nous devons vous répéter ce que nous vous avons déjà dit dans notre lettre du 13 novembre, à savoir que le puissant empire de l'Autriche, reconnaissant la légitimité de notre position, ne négligera pas de prendre les mesures nécessaires pour nous garantir de l'opposition qui nous menace et pour nous maintenir dans notre position. Au nom du conseil de guerre des sept Etats: Le président, STEGWART-MULLER. Le secrétaire, B. MEYER."

Les Pères Jésuites, expulsés de Fribourg et de Lucerne, sont arrivés le 29 octobre à Vienne, au nombre de quatorze; ils ont été présentés au prince de Metternich par le conseiller aulique M. de Harter. L'accueil bienveillant qu'on leur a fait les déterminera sans doute à passer quelque temps à Vienne, peut-être à s'y fixer.

On lit dans le journal de Genève: "La gazette radicale Berner-Zeitung s'élève hautement contre la décision du Gouvernement provisoire qui fixe à neuf ans le terme de la durée des fonctions du grand conseil; elle la considère comme le tombeau d'une véritable représentation populaire. Mais un de ses correspondants la tance à ce sujet, et lui écrit que c'est au contraire une excellente mesure radicale, très-propre à assurer le succès durable du régime nouveau.

Samédi 5, il y a eu à Zug une assemblée populaire dans le lieu où se tenait d'habitude la landsgemeinde. Cette assemblée était assez nombreuse. Elle a nommé un gouvernement provisoire de quinze membres, à la tête desquels est M. Adolphe Kaiser.

Après avoir capitulé, le landrath a voulu adresser au peuple une proclamation dans laquelle il émettait son espoir de revoir des temps meilleurs. Les commissaires fédéraux l'ont supprimé.

Le bruit a couru aujourd'hui qu'il y avait eu à Brigue une assemblée populaire de citoyens du Haut-Valais, convoquée par MM. Jost et Adrien de Courten, qui ne se considéraient pas encore comme battus.

Chaque couvent et corporation religieuse a reçu du gouvernement provisoire un gérant ou administrateur.

Arrivé à Sion la veille de l'assemblée, c'est-à-dire hier, j'ai vu là pour la première fois une assemblée populaire. Toutes les propositions, même les plus contradictoires, ont été adoptées. Un orateur a proposé que le grand conseil durât deux ans, au lieu de l'ancien projet de cinq ans; la foule était si peu au fait de ce qu'elle votait, que les deux propositions, quoique contradictoires, ont été votées à une grande majorité toutes les deux. Il a fallu recommencer quatre fois avant de savoir laquelle des deux propositions était définitivement adoptée, et ainsi pour d'autres qui ont été votées sans que l'on sût ce qu'on faisait. Ajoutez que pas un Haut-Valaisien n'assistait à cette assemblée."

Les lignes suivantes du Journal des Débats peuvent être considérées comme un indice de la voie par laquelle les grandes puissances comptent sortir des difficultés de la question suisse.

Les derniers événements, dit ce journal, ont changé, dans une certaine mesure, l'état de choses auquel devaient s'appliquer la médiation, et en ont nécessairement altéré les termes. La diète aura sans doute remis sa réponse aux gouvernements dont les représentants lui avaient adressé la note collective; dès que cette communication aura été faite officiellement, il est probable que les puissances auront à en faire l'objet de nouvelles délibérations sur lesquelles la conduite ultérieure de la diète ne sera pas sans influence."

ITALIE.

ROME.—Le conseil municipal et le sénat de Rome, à peine constitués le 25 novembre dernier, comprennent que leur premier devoir était de porter leurs hommages et leurs actions de grâces au pied du trône du souverain Pontife qui venait de leur donner l'existence.

Sur la proposition de S. E. le cardinal Altieri, une députation composée du sénateur, des huit conservateurs et de neuf membres désignés par le sort, se rendit le 29 novembre au palais du Quirinal. Introduit auprès du Saint-Père, cette députation, par l'organe du prince Corsini, exprima à Sa Sainteté les sentiments de sa profonde gratitude, et son vif désir de secourir les vues bienfaisantes du souverain, du Pontife et du père.

Pie IX répondit à peu près dans les termes suivants à ce discours, qui parut lui faire éprouver une sensible satisfaction: "Les paroles que vous m'avez adressées, M. le sénateur, m'ont causé une grande consolation, puisqu'elles m'assurent des dispositions de cette magistrature à rechercher le bien-être, à pourvoir à tous les intérêts de cette capitale, si célèbre par ses souvenirs et par les beaux-arts dont elle est la maîtresse, si illustre sous tant d'autres rapports, et pour moi l'objet d'un si grand amour.

"Oui, je l'ai bien dit et je le répète, et j'entends le maintenir: c'est pour le plus grand bien de la population de Rome que j'ai établi cette représentation communale. "Votre administration produira toujours et en abondance de nouveaux fruits pour l'industrie et le commerce: mais par vous fleurira surtout ce qui en forme la véritable prospérité et le vrai bonheur, la religion.

"Je prie Dieu—et il sait si je le fais chaque jour avec ardeur—pour la prospérité de la cité-publique. Aujourd'hui je le prie plus spécialement pour l'heureux succès de cette institution communale, pour l'union et la concorde, les plus solides bases de la société.

"Que Dieu maintienne cette concorde: qu'il fasse briller la paix dans toute l'Italie: car rien n'est plus nécessaire que la paix pour faire fleurir l'industrie, le commerce, les arts et la félicité publique.

"Pour vous ensuite, M. le sénateur, pour la magistrature, pour le conseil, pour leurs familles, je demande à Dieu toutes ses bénédictions."

Le mardi 30 novembre, M. le comte Rossi donna un grand dîner aux membres de la Consulte d'Etat et aux conservateurs de Rome. Il y eut le soir, au palais de l'ambassade, une réception très-brillante.

Le mardi précédent, les funérailles de Mgr d'Isaard, auditeur de rote pour la France, avaient été célébrées dans l'église de Saint-Marcel. Ses dépouilles mortelles ont été déposées, selon le désir qu'il en avait exprimé, dans les caveaux de l'église du Sacré-Cœur.

Des scènes déplorables ont alligé, dans la soirée du 3 décembre, toutes les âmes honnêtes, et ont été, plus particulièrement pour le souverain Pontife, un sujet de vive douleur. A la nouvelle des événements de Suisse, quelques exaltés, suivis de tout ce qu'ils ont pu ramasser de gens du bas peuple, se sont rendus, avec des flambeaux et des lanternes, au domicile du consul suisse, en poussant des cris de vive Godefridi-Morl.

aux Jésuites ! Des mesures ont été prises pour réprimer ces hautaines et coupables manifestations, dans le cas où les meneurs auraient été tentés de les renouveler.

— Mgr O. Finan, de l'ordre des Frères Prêcheurs, évêque de Killiney (Irlande); assistant au trône pontifical, vient de mourir à Rome.

Turin, 5 décembre.—Le roi de Sardaigne est rentré à Turin, le 4. Cent mille personnes et dix mille bannières suivaient le cortège.

TOSCANE.—Le grand-duc de Toscane a rendu le 5 novembre une ordonnance sur l'organisation de la garde nationale.

Les deux premières dispositions fixent le terme extrême où la garde civique sera définitivement organisée.

L'article 4 consacre le principe d'élection pour la nomination des officiers et sous-officiers.

L'article 9 porte qu'une commission composée du surintendant-général des communes, comme président, du gonfalonier de Florence, du général commandant la garde civique de Florence, du commandant supérieur de la garde civique de Lucques, du lieutenant-colonel commandant la garde civique de Livourne et de l'avocat Luigi Casamorata, comme secrétaire, préparera dans le plus bref délai possible le règlement pour la réserve de la garde civique.

Les autres dispositions sont purement réglementaires. Voici la traduction du traité publié par le journal officiel de Turin :

« Monsieur Corboli Bussi, prélat domestique de S. S., et M. le chevalier Martini, chambellan de S. A. I. et R. le grand-duc de Toscane, s'étant réunis le 3 novembre au ministère des affaires étrangères de S. M. le roi de Sardaigne, ont signé la déclaration suivante :

« S. S. le Souverain Pontife Pie IX, S. M. le roi de Sardaigne et S. A. R. et I. le grand-duc de Toscane et duc de Lucques, animés sans cesse du désir de contribuer par leur union à tout ce qui peut accroître la dignité et la prospérité de l'Italie ; persuadés en outre que la base vraie et essentielle de l'Italie consiste dans la fusion des intérêts matériels des populations qui forment leurs Etats respectifs ; convaincus, d'un autre côté, que ce sera là le moyen le plus efficace pour accroître avec le temps l'industrie et le commerce national ; confirmés d'ailleurs dans ce sentiment par l'espérance de l'adhésion des autres souverains de l'Italie, ont pris la résolution de former entre leurs Etats respectifs une union douanière.

« A ces fins, les soussignés, en vertu des pleins pouvoirs donnés à chacun d'eux par son souverain, déclarent ce qui suit :

« Art. 1er. Une union douanière est arrêtée en principe entre les Etats du Saint-Siège, le royaume de Sardaigne, la Toscane et Lucques. Cette union devra s'effectuer à l'aide de commissaires délégués par les hautes parties contractantes, et chargés de procéder à la formation d'un tarif uniforme de droits et à l'établissement d'un principe équitable de distribution des produits communs.

« Art. 2. Dans la formation du tarif dont parle l'article précédent, ainsi que dans les décisions subséquentes de ce tarif, révisions qui devront avoir lieu périodiquement selon le mode qui sera convenu, on s'efforcera de marcher vers la plus grande liberté commerciale qui sera compatible avec les intérêts respectifs des Etats contractants.

« Art. 3. L'époque et le lieu de la réunion en un congrès douanier des commissaires des divers Etats seront fixés aussitôt que les intentions définitives de S. M. le roi des Deux-Siciles et de S. A. R. le duc de Modène relativement à leur adhésion à l'union douanière seront connues.

« Signé GIOVANNI CORBOLI BUSSI, E. DE SAN MARZANO, G. MARTINI. »

ESPAGNE.

M. Martinez de la Rosa, soumis à la réélection par suite de sa nomination à l'ambassade de Londres, a été réélu à l'unanimité.

L'Eco del comercio parle d'une prochaine modification de cabinet qui en ferait sortir M. Orlando serait remplacé aux finances par M. Beltram de Lis ; M. Beltram de Lis aurait pour successeur, à la marine, D. Rufino Caracaso.

ANGLETERRE.

Dans la séance de vendredi, (le 3 décembre) à la chambre des communes, sir Robert Inglis a interpellé lord Palmerston pour savoir quelle est la nature précise de la mission de lord Minto à Rome.

« Il n'est point vrai, comme on l'a prétendu à tort, qu'une convention ait été signée à Rome entre lord Minto et le Saint-Siège. Lord Minto réside à Rome depuis plusieurs semaines ; mais il n'est pas accrédité près de la cour pontificale, et il n'a ni instructions ni pouvoirs pour conclure un traité avec cette cour.

« La motion de M. Feargus O'Connor, ayant pour objet implicite le rappel de l'union législative entre l'Irlande et l'Angleterre, a été rejetée le 7, à la chambre des communes, à la majorité de 259 voix contre 23.

« La séance du 9 a été entièrement absorbée par les débats engagés sur une motion de M. Austey, tendant à faire lire, pour la seconde fois, le bill du soulagement des catholiques.

« La deuxième lecture a été adoptée à une majorité de 168 voix contre 136 ; le bill ne sera examiné en comité qu'après les vacances de Noël, et il est probable qu'il subira de nom-

breux amendements lors de cette dernière épreuve.

L'état de l'Irlande ne fait qu'empirer : Il est fortement question d'une nouvelle augmentation de l'armée de terre anglaise, dont le chiffre s'est pourtant déjà accru de 10,000 hommes, il y a quelques mois.

ORIENT.

FÊTE EN L'HONNEUR DE PIE IX, A ANTIOCHE.

Nous lisons dans la Gazette piémontaise, du 4 décembre, les détails suivants sur la solennité religieuse par laquelle les catholiques d'Antioche ont célébré l'exaltation du souverain Pontife.

« Le dimanche 24 octobre, tous les catholiques composant l'Eglise d'Antioche, et leur missionnaire apostolique le révérend père Basile, de Novarre, sont sortis de la ville pour se rendre au lieu dit l'Orospronon, sur la colline, et y célébrer le service divin en actions de grâces de l'exaltation du souverain Pontife Pie IX, et pour la prospérité de son règne.

« Depuis le départ des croisés européens d'Antioche, c'est-à-dire depuis 700 ans à peu près, le 24 octobre 1847 a été le premier jour où des catholiques aient célébré les divins mystères dans l'Orospronon. La matinée était serène et le ciel brillait du bel azur de l'Orient ; déjà depuis quelque temps, on voyait dans ce lieu, et livrés à une attente impatiente, des nestoriciens d'Arménie et des Grecs professant le schisme de Phéonius.

« La solennité finit par la bénédiction du Saint-Sacrement, puis on entendit les cris répétés de vive Pie IX. Sur un large tissu de lin qui couvrait le côté droit de l'église et sur lequel brillait le portrait de Pie IX encadré de guirlandes de roses, le missionnaire d'Antioche avait tracé l'inscription suivante qui, à la demande de tous les catholiques, sera plus tard gravée sur le marbre :

« Pour les longues années de prospérité réservées à celui qui les voudrait conserver intact comme la prunelle de leurs yeux, du cent sixième souverain Pontife, Pie IX, successeur légitime de saint Pierre, prince des apôtres, la fidèle Eglise d'Antioche et ses nouveaux enfants du dix-neuvième siècle offrent au Très-Haut leurs vœux unanimes. »

« En quittant ce lieu vénérable, les catholiques et mêmes les personnes de toute croyance étaient remplis de confiance, de bonheur et de sincère affection pour le grand Pontife, dont plusieurs ont voulu inscrire le nom dans leurs demeures. »

MELANGES RELIGIEUX.

MONTREAL, 18 JANVIER 1848.

PROCLAMATION

DE MM. LAFONTAINE ET HOLMES.

Samedi à midi, l'officier-rapporteur pour la ville de Montréal, M. Hartley, a donné l'état des polls à la clôture de l'élection mercredi soir. D'après cet état, MM. Lafontaine et Holmes se trouvent avoir eu la majorité partout excepté aux quartiers Ouest et Ste. Marie où la majorité de MM. Lunne et McKenzie était de 33 ; après cela, il a déclaré MM. Lafontaine et Holmes dument élus pour la ville de Montréal. De longs applaudissements succédèrent à la proclamation, et M. Lafontaine s'avança pour s'adresser aux électeurs.

qui avaient parlé avant lui, par des applaudissements frénétiques. Tous ces messieurs s'accordèrent à donner les plus grands éloges aux jeunes gens de Montréal pour la manière tout-à-fait remarquable de laquelle ils ont agi durant la lutte récente.

LA LOI D'ÉDUCATION.

Nous n'avons pas reçu le troisième numéro de l'Ami de la Religion de Québec ; voilà pourquoi nous avons laissé inaperçu l'article second de ce Journal sur l'instruction publique en ce pays.

Notre confrère dit d'abord que la loi actuelle d'éducation est peu claire, trop compliquée et incomplète. Passant du peu de clarté et de la complication aux omissions de cette loi, il signale d'abord le manque d'écoles normales pour former de bons instituteurs.

L'Ami de la Religion ajoute que « ce n'est pas assez de former de bons instituteurs, il faut encore pourvoir à ce qu'ils soient bien rétribués. » Nous sommes, sous ce rapport, du même avis que notre confrère ; mais nous différons en partie d'avec lui, lorsqu'il dit que « notre loi d'éducation ne s'occupe pas du salaire des instituteurs, et qu'il ajoute :

« Cette loi, ordonne, il est vrai, le prélèvement dans chaque municipalité d'une somme égale à celle accordée à la municipalité sur le fond commun des écoles ; mais le montant du salaire de l'instituteur est laissé à l'arbitraire des commissaires d'écoles qui, dans bien des cas, ne regardent que le bon marché sans s'occuper des qualifications des instituteurs.

Notre confrère, pour appuyer ce qu'il vient de dire dans le passage que nous citons plus haut, prend la paroisse de St. Germain et celle de la Pointe-Lévy pour exemples, et s'exprime ainsi :

« D'après le dernier rapport du Dr. Meilleur, cette paroisse reçoit, du fonds commun des écoles une somme de £162 6 0 qui, jointe à une semblable prélevée par cotisation, donne celle de £5 4 0. St. Germain a dix-huit instituteurs ; ce qui donne à chacun d'eux, en supposant qu'ils soient tous également rétribués, une somme de £18 0 0 par année.

D'abord remarquons que notre confrère de Québec continue à ne mettre pas en ligne de compte le taux par mois qui fournit son contingent assez considérable. Voilà pourquoi en supposant tout correct d'ailleurs, il trouve que le salaire de l'instituteur n'y est que de £18 et tout au plus de £28 ! Mais tout n'est pas correct d'ailleurs. Le dernier rapport du Dr. Meilleur, dans lequel notre confrère puise ses renseignements, contenait, il est vrai, un tableau qui accorde à St. Germain 18 écoles et qui fait monter à £162 6 0 le montant de la cotisation, qui, ajoutée à la somme de £369 1 10.

pour l'année scolaire expirée au premier juillet 1846. Il voudra de plus remarquer que ce tableau a été suivi et est suivi d'un second tableau qui est celui « des écoles pour les derniers six mois de 1846 » par conséquent des six mois qui suivent le mois de juin. Ainsi, notre confrère ne pouvait et ne devait pas, il nous semble prendre ses exemples dans un tableau qui représente un ordre de choses qui n'est plus le même aujourd'hui. En effet, par l'autre tableau, on voit que dans les derniers six mois le nombre des écoles à St. Germain a diminué et qu'au lieu de 18, il n'est plus que de onze, et que la cotisation n'a été pour les six mois de £31 3 0, faisant pour toute l'année la somme de £162 6 0, la même que l'année précédente.

Notre confrère de l'Ami s'élève plus loin contre la multiplicité des écoles dans les paroisses du Bas-Canada. « Nous ne voyons pas pourquoi, dit-il, sous le prétexte plausible de faciliter à toutes les parties d'une municipalité l'accès aux écoles ; on aie adopté le plan de multiplier les écoles ; multiplié qui a pour résultat de ne procurer en définitive de l'instruction à personne. Car, quelle instruction morale ou civile les enfants peuvent-ils recevoir d'un maître qui loue ses services pour £28, £18, et même £12 par an !

Nous n'en dirons pas davantage pour cette fois ; voilà que nous avons été assez long, peut-être même trop long pour plusieurs de nos lecteurs. Mais nous avons pensé qu'il était utile de rectifier certains faits incorrects, et nous avons dû nous étendre un peu. Néanmoins pour qu'on n'ait pas lieu de se tromper sur notre manière de voir, nous devons ajouter que nous n'entendons pas dire que notre loi actuelle d'éducation est parfaite ; non, nous disons qu'elle est vicieuse, qu'elle est défectueuse en bien des points, mais toujours ce n'est pas un mauvais loi. C'est une loi qui devrait sans doute subir des changements, mais ce n'est pas une loi à rejeter et mettre de côté.

Le Journal de Québec, à propos de l'élection de Mégantic, disait la semaine dernière que M. Ant. Parant, supérieur du séminaire de Québec, avait écrit des lettres aux présidents des paroisses du comté, recommandant M. Daly et disant qu'il était un bon catholique, qui avait rendu de grands services à la religion, etc., etc. M. Parant a depuis adressé une lettre de justification au rédacteur du Journal de Québec ; explique sa conduite, et donne copie d'une des deux lettres qu'il a écrites à deux des curés du comté ; voici cette lettre :

« Monsieur, La présente lettre vous sera remise par mon bon ami l'honorable D. Daly. Ce monsieur doit passer à Somerset sous peu, et n'aura pas le plaisir d'y retrouver son ami feu M. Bélanger. Il désire faire connaissance de son successeur. Je me fais un devoir bien agréable de lui donner une lettre d'introduction auprès de vous. M. Daly est un gentilhomme catholique, très-attaché à sa religion, et qui lui a rendu ici de grands services. Je regarderai comme fait à moi-même ce que vous lui témoignerez de politesse et de bonne réception. J'ai l'honneur d'être, etc. M. P. Dufour, curé, etc. ANT. PARANT, Prc. »

Les explications données par M. Parant dans sa lettre au rédacteur du *Journal de Québec*, et par sa lettre à M. Dufour, que c'était parce que M. Daly est son ami, qu'il donna à ce dernier une lettre d'introduction auprès de M. Dufour. D'ailleurs, M. Parant était bien libre d'avoir l'idée qu'il voulait des "services rendus ici (à Québec) à la religion, auquel ce gentilhomme catholique est très-attaché." Il pouvait bien aussi demander pour lui de la politesse et de la bonne réception. Mais il faut l'avouer, l'époque (le temps des élections générales) à laquelle ces lettres d'introduction étaient données, la circonstance particulière (le moment de l'élection de M. Daly) où se trouvait celui que l'on introduisait ainsi, la position critique (le danger de perdre son élection) où était alors M. Daly, l'opposition vigoureuse dont était menacé M. Daly de la part de M. Layfield, enfin le fait que les vœux de la majorité étaient tout en faveur du succès du concurrent de M. Daly, tout cela était bien propre à donner à une simple lettre d'introduction une gravité et une importance toute spéciale. Cette lettre d'introduction pouvait être (comme elle l'a été par plusieurs) regardée comme favorisant M. Daly auprès des électeurs, puisqu'elle ouvrait à celui-ci la porte de plus d'un presbytère, qu'elle le plaçait dans la maison la plus respectable des paroisses, qu'elle le mettait par là même en contact avec ce que celles-ci ont de personnes notables, et donnait facilement à entendre que M. le curé était en faveur de celui qu'il recevait comme son ami, et auquel il ne devait pas manquer de prodigier la politesse et la bonne réception! Voilà quelques nouvelles et quelles ont été les conséquences de ces lettres. Nous sommes persuadés, nous sommes convaincus de la bonne intention, de l'esprit droit qui aura animé M. Parant au moment d'écrire ces lettres; nous sommes convaincus qu'il n'a consulté que ce qui lui disait son cœur, qu'il n'a consulté que son amitié pour M. Daly, et qu'en lui donnant ces plis à l'adresse des deux curés, il n'a vu en M. Daly que son ami et non l'homme politique. Tout cela, nous le croyons sincèrement, parce que nous savons bien que M. Parant est un excellent prêtre, que c'est un bon citoyen, un homme qui ne voudrait jamais trahir ou même mal servir son pays. Néanmoins, nous sommes convaincus qu'il est difficile de croire que l'intention de M. Daly ait été la même, nous pensons qu'il est bien probable que le bon ministre aura bien de suite compris la portée de ces lettres; son amitié ne lui aura certes pas fait oublier la lettre qu'il était sur le point de subir; tout en consultant son cœur, il aura bien consulté aussi son petit intérêt, qui était de faire croire aux électeurs que les curés étaient en sa faveur.

Nous sommes bien certain que M. Parant doit regretter les conséquences que peuvent avoir eues ses lettres d'introduction; mais en même temps il doit être tranquille, puisqu'il a pour lui le témoignage de sa conscience, et que tout concourt à le justifier. Nous sommes fort aise qu'il en soit ainsi, et cela pour deux raisons: d'abord pour M. Parant lui-même, car il est toujours pénible de trouver en faute un homme âgé et respectable qui a toujours vécu honorablement et qui dans sa position a bien servi son pays. D'autre part, nous en sommes fiers aussi pour le séminaire de Québec; car il eût été pénible de voir le chef d'une institution aussi utile, aussi florissante, et aussi digne de respects, se montrer chaud partisan politique et compromettre le caractère et la respectabilité d'une pareille institution en se faisant auxiliaire d'un homme qui n'a plus la confiance du pays. Nous nous réjouissons donc qu'il en soit autrement, et nous avons la confiance qu'il en sera toujours ainsi! puissent nos desirs et nos souhaits se réaliser, et le séminaire de Québec et son digne chef conserver l'estime générale qui leur est acquise depuis longues années.

NOUVELLES ELECTORALES.

A Beauharnais, il y a trois candidats sur les rangs, MM. DeWitt, Connolly et Sweeney. Les deux premiers sont réformistes, et l'autre est tory. L'élection est commencée depuis ce matin.
 Au 2d Riding d'York, M. J. C. Morisson est élu; c'est encore un réformiste; les 4 Ridings d'York se trouvent ainsi représentés par des réformistes.
 Prince-Edmond envoie à la législature un ministériel; c'est M. Stevenson.
 A Dundas, M. Chrysler vient d'être élu; c'est un membre conservateur.
 Halton Ouest a fait son devoir; il a élu M. Ferguson qui est un réformiste.
 Halton Nord n'a pas fait moins; il a réélu M. Thompson qui est aussi un réformiste.
 Quant au comté de Huntingdon, il s'est conduit comme on avait lieu de le supposer; il envoie pour le représenter au Parlement M. Sauvageau, choix que tout le monde s'accorde à approuver. La majorité de M. Sauvageau est de plus de 1000 voix.
 Dans notre feuille de vendredi nous disions que M. Drummond avait triomphé de M. Foster. Nous aurions dû dire que M. Foster s'est retiré au moment de la lutte en faveur de M. Wood, ancien représentant et agent du bureau des terres. La victoire n'en est que plus belle, puisque M. Wood, étant agent de ce bureau et ancien membre, devait connaître parfaitement le comté et y exercer une bien grande influence.
 Il reste encore six comtés qui n'ont pas encore fait leur élection, ce sont Berthier, Beauharnais, Gaspé, Bonaventure, Welland et Kent.

Nous extrayons l'article suivant du *Journal d'Agriculture* (français), dont le premier numéro a paru la semaine dernière.

DES FERMES-MODELES.

Notre intention n'était pas d'abord de toucher pour le moment au sujet si important des Fermes-Modèles. Nous nous proposons un plan tout différent de celui que nous adoptons cependant aujourd'hui. Il nous semblait en effet qu'il valait beaucoup mieux faire des Fermes-Modèles un sujet secondaire; c'est-à-dire un sujet qui ne devait venir qu'après un autre que nous considérons devoir avoir la préférence. Nous croyions qu'il était mieux de montrer à notre cultivateur, à l'agriculteur Canadien tous les défauts de son système actuel d'agriculture considérés sous toutes ses faces; y puis de mettre en regard le progrès de certains autres systèmes agricoles suivis ailleurs et plus adaptés aux besoins du moment. Nous voulions ensuite faire la comparaison de notre système avec ceux de certains autres pays, et enfin amener nos lecteurs à conclure avec nous que notre mode agricole est bien inférieur à ceux suivis à l'étranger, aux Etats-Unis par exemple, en Angleterre, en France, en Belgique, etc. Déterminant plus tard les procédés dans lesquels nos voisins et d'autres nous sont supérieurs en agriculture, nous n'eussions pas manqué de faire sonner bien haut les Fermes-Modèles et les Ecoles d'Agriculture en général. Il nous semblait à nous que cette marche était logique, et nous semblait que c'était une marche naturelle, et celle seule que nous dus-

sons et puissions suivre en regard à la somme d'instruction de nos-uns cultivateurs. Toutefois nous croyions devoir nous rendre à certaines raisons que nous donnons plusieurs Canadiens instruits et cultivateurs eux-mêmes. Ils nous engageaient fortement à parler de suite des Fermes-Modèles et des Ecoles d'Agriculture; nous le faisons avec tout le bon vouloir possible, persuadé que nous sommes que nos paisibles habitants des campagnes comprendront sans doute déjà avec nous toute l'importance de pareilles institutions.

Souvent, en effet le cultivateur à cheveux blancs, qui depuis son enfance n'a jamais fait autre chose que cultiver la terre, hésite à aller consulter ce cultivateur instruit qui fournit si bien sa carrière, mais qui a, à ses yeux, le défaut d'être jeune; il lui en coûte beaucoup d'aller se mettre pour ainsi dire à son école, et de se faire instruire par lui. Mais avec des Ecoles d'Agriculture ou des Fermes-Modèles, cet inconvénient ne peut exister, par la raison toute simple que ce sont des institutions publiques, des institutions spécialement et uniquement destinées à l'instruction du cultivateur. D'ailleurs les personnes chargées de la conduite de semblables établissements ont beau être jeunes, elles ne causent cependant pas, aux vieux agriculteurs qui veulent s'instruire, la terreur ou plutôt la honte qu'ils éprouvent à s'adresser à leur voisin de 25 à 30 ans qui suit les nouvelles méthodes et réussit à merveille. La raison en est bien simple; c'est que ces personnes sont revêtues d'un caractère public qui fait que l'on ne considère plus les individus, mais seulement l'emploi qu'ils remplissent. Pour nos cultivateurs, nous sommes certains qu'avec des Fermes-Modèles ils réussiraient on ne peut mieux, et nous sommes de plus persuadé que tous ne manqueroient pas d'en profiter beaucoup, par la raison qu'ils en reconnaissent déjà sans doute toute l'importance, toute la nécessité. Nous n'en dirons pas davantage pour montrer l'excellence des Fermes-Modèles et des Ecoles d'Agriculture; c'est chose inutile; car, nous le répétons, nous sommes certain que tous nos lecteurs en reconnaissent l'utilité et la nécessité. Voilà aussi ce qui nous engage à commencer de suite l'explication d'une Ferme-Modèle telle que nous l'entendons. Les vœux que nous allons dérouler à ce sujet sont à peu près les mêmes, pour ne dire pas absolument les mêmes que celles de M. Evans qui depuis si longtemps travaille à l'amélioration de l'Agriculture en Canada et qui est si à même d'être bon juge en ces matières.

Une Ferme-Modèle, établie sous les auspices de la Société d'Agriculture du Bas-Canada, devrait 1o. être la propriété de la Société, ou bien au moins être louée pour une période de temps, et avec la clause expresse que, le bail expiré, le propriétaire passerait à la Société ce qui vaudrait les améliorations; 2o. cette ferme devrait être de grandes dimensions; 3o. on devrait y cultiver tous les fruits, tous les grains, tous les légumes convenables au pays, y élever et engraisser des bestiaux et des moutons, et y soigner particulièrement la laiterie; 4o. une Ecole d'Agriculture où l'on enseignerait les principes de l'Agriculture, etc. serait absolument nécessaire dans un pareil établissement; 5o. enfin le surintendant devrait être un homme reconnu pour bon cultivateur dans toutes les branches de l'Agriculture; il devrait à cette qualité indispensable en joindre une autre, celle de pouvoir expliquer clairement ses opérations et ses expériences, non-seulement à des élèves, mais à tous ceux qui visiteraient la ferme. Voilà les cinq choses principales pour une Ferme-Modèle.

On doit en effet comprendre d'abord tout l'inconvénient qui résulterait pour la Société d'Agriculture et pour le pays lui-même, si les terres servant de Fermes-Modèles étaient des terres louées à petits termes, ou à termes très-longs sans clause particulière. La Société se trouverait avoir dépensé énormément sans aucun profit pour elle-même, et au bout du compte elle perdrait toutes ses améliorations. Ceci paraît si clair qu'on serait tenté de dire que c'est inutile de continuer sur ce point, mais nous, nous ne sommes pas tout-à-fait de cet avis; car nous savons qu'il a été fait des offres de terres à fermes assez convenables et assez libérales au moins en apparence. Mais ces offres ne sont que pour un certain temps et ce temps est toujours trop court; voilà l'objection. objection que nous voulons faire bien apprécier. D'ailleurs, il est en Canada comme dans tous autres pays des hommes aisés, des hommes fortunés et qui ont des étendues de terres fort considérables. A ces hommes nous voulons suggérer un moyen de se servir eux-mêmes et de servir leur pays. Qu'ils choisissent une d'entre leurs terres, et qu'ils la donnent en toute propriété à la Société d'Agriculture pour en faire une Ferme-Modèle et une Ecole d'Agriculture. Ils sont sûrs par là de donner à leurs propres terres situées dans le voisinage une valeur cinq fois celle d'aujourd'hui, et puis ils auront rendu un petit service à la patrie. Nul besoin de prouver cela; ce sont choses qui se comprennent d'elles-mêmes.

Nous disons que cette ferme ne devrait pas être une ferme de grandeur ordinaire, et la raison est facile à trouver. Pour faire des expériences, des essais qui puissent être de quelque utilité, il faudrait en effet cultiver quelques arpents avec les mêmes grains ou les mêmes fruits; de plus pour peu que les différentes sortes de grains etc. fussent nombreuses, il serait de suite nécessaire d'avoir une grande ferme. D'ailleurs on élèverait à cette ferme des bestiaux et des moutons, et puis on y aurait une Ecole d'Agriculture, une étendue de terre un peu considérable serait indispensable. Enfin, une terre de petite dimension ne serait pas suffisante pour attirer toute l'attention d'un surintendant tel qu'il serait désirable et même nécessaire d'en avoir un.
 Nous ajoutons qu'il faudrait y cultiver tous les grains, fruits, légumes, etc., convenables au pays, et ceci encore est strictement vrai. Car si l'on veut faire d'une Ferme-Modèle (à part de l'Ecole de l'Agriculture) un lieu où l'on fasse des essais de différentes manières sur différents végétaux, etc., et qu'on veuille montrer aux cultivateurs canadiens l'avantage de faire telle culture plutôt que telle autre, il est clair que ces cultures devront être très-variées, et s'étendre à toutes les plantes, arbres et arbustes propres à notre climat. Les bestiaux ne doivent pas non plus être négligés, non plus que l'éducation des moutons que l'on ne sait certainement pas apprécier en Canada à leur juste valeur. Nous ne dirons rien de la laiterie qui devrait y être sur un excellent pied. C'est chose qui se comprend d'elle-même, vu les profits immenses que peut en tirer le cultivateur laborieux, intelligent et instruit. Nous pourrions aussi parler des étalles que l'on devrait certainement y fabriquer et du sucre que l'on améliorerait de toutes manières.
 Pour une Ecole d'Agriculture, où les jeunes gens s'accoutumeraient de bonne heure à tous les travaux

de la campagne d'une manière convenable et judicieuse, nous ne croyons pas qu'elle pût rencontrer d'opposition nulle part, et nous pouvons le prouver en deux mois. En effet, nous sommes certains qu'une Ferme-Modèle serait bien vue des cultivateurs en général; cette Ferme-Modèle ne serait, autre chose pour les cultivateurs, adultes, que une vraie Ecole d'Agriculture. Nous parlons ici sincèrement. Eh bien! Est-ce que par hasard l'on oserait croire que nos cultivateurs voulaient priver leurs enfants du même bien-être? Pour notre part, nous ne le croyons pas, et nous ne sommes pas seul.

Quant aux qualités du surintendant d'un pareil établissement, nous disons tout à l'heure celles qu'il devrait réunir; nous n'exagérons pas par là. Il suffit pour s'en convaincre de réfléchir à la variété de ses occupations, et à la manière toute spéciale dont il devrait veiller les opérations d'une institution de ce genre. Une pareille besogne suppose réunies dans un seul homme plus de connaissances et de capacités qu'en général la grande masse des hommes les plus capables n'en possèdent.

Voilà, ce que nous croyons, ce que devrait être et ce que devrait posséder une Ferme-Modèle pour le B.-C. Reste maintenant à savoir comment subvenir aux dépenses d'un pareil établissement. Pour notre part, nous croyons vraiment qu'il pourrait et devrait se suffire à lui-même; il devrait trouver en lui les éléments de son existence, il devrait y trouver les éléments de conservation. Pour obtenir ce résultat, nous sommes d'avis qu'il faudrait faire un choix judicieux pour le surintendant de l'institution. Car si le surintendant est un homme qui ne s'entend pas dans toutes les branches de l'Agriculture; si, en un mot, ce n'est pas un homme supérieur, mieux vaut ne commencer pas de pareil établissement; autrement, on est sûr de le voir manquer de prospérité et ne pouvant se soutenir que par des secours étrangers.

Nous n'en dirons pas davantage pour cette fois; nous avons été assez long, et puis il faut se borner. Il est bien vrai que nous n'avons fait que toucher aux éléments d'existence et de conservation des Fermes-Modèles; néanmoins nous espérons que ce que nous avons dit suffira pour confirmer l'idée avantageuse qu'on ne peut manquer d'avoir de semblables établissements; nous espérons que cela suffira pour faire naître l'idée de fonder une pareille institution en Canada, sans à nous étendre davantage sur ce sujet dans une autre livraison.

LE TEMPS.—Nous continuons à avoir un temps tout-à-fait singulier. Depuis vendredi, il a plu jusqu'à dimanche matin, et depuis le temps a été doux, et nous voilà encore presque sans neige, en sorte que les voitures à roue sont encore quasi aussi en usage que celles de l'hiver. Ce temps doux a fait que la glace s'est brisée en plusieurs endroits; s'est amoncelée et a fait monter l'eau du fleuve qui a bientôt débordé sur les quais, dans la rue des Commissaires et dans une grande partie de Griffintown. Dans ces quartiers, l'eau était haute de trois et quatre pieds et même plus. On ne pouvait plus sortir des maisons qu'en canot; on conçoit l'inconvénient de ce moyen de transports à pareille saison. Plusieurs cependant regrettaient fort que le fameux véhicule, qui a si bien servi au triomphe de M. Daly à Québec, ne fût pas à Montréal; il eût pu voguer un peu mieux sur le roc de Québec, et puis M. Daly aurait encore pu pour quelques quarts d'heure se croire paisible pilote du vaisseau de l'état. Depuis dimanche l'eau a baissé et se trouve un pied ou deux plus que les quais. On estime que dans le moment où l'eau était la plus haute, elle se trouvait de vingt à vingt-deux pieds au-dessus du niveau des basses eaux!! Aujourd'hui le temps a bien changé; le froid recommence, la neige tombe abondamment et nous revenons à l'hiver.

LA LYRE CANADIENNE.—Nous n'avons pu que jeter un coup d'œil rapide sur cette 6e livraison, mais nous pouvons dire qu'elle n'est pas inférieure sous aucun rapport à ses cinq devancières. A part les chansons bachiques ou de gourmandise dont plusieurs parties au moins sont de mauvais goût, il nous a semblé que le choix était assez judicieux à l'exception pourtant de quelques vers dans la chanson "Pour un sourire." Ces touches légères sort si raies qu'elles paraissent à peine au milieu des beautés qui les environnent. Qu'il nous suffise, pour témoigner en faveur de cette livraison, de citer les huit vers suivants, si bien appropriés au temps présent:

- "Respecte la main protectrice"
- "D'Albion, ton digne soutien;
- "Mais fais échoeur la malice"
- "D'ennemis nourris dans ton sein."
- "Ne lâchis jamais dans l'orage,
- "Tu n'as pour maîtres que les lois!
- "Tu n'es point fait pour l'esclavage,
- "Albion veille sur tes droits!"

LE CRIME A MONTRÉAL.—Nous voyons, dans le *Herald* du 15, un état détaillé des délits à Montréal. Il y a eu dans l'année 4039 criminels, 337 de moins que l'année précédente. Néanmoins il est à regretter que, bien que le nombre de crimes diminue, cependant l'épouvante n'en diminue pas, mais au contraire augmente beaucoup. Il y a eu 523 personnes amenés devant la cour du mai.

NOMINATIONS.—La *Gazette Officielle* de samedi contient les nominations suivantes:
 Avocats; George Irvine, David A. Ross, Louis Delorme, Gueyres.—Commissaires de banqueroutes (District de Gore); Archibald Gilkinson, écr.—Greffier des cours d'appels (H. C.); L. W. Smith, écr.—Médecins: J. Byrdell, G. H. Schmitter, J. M. Kardy, écrs.—Arpenteur, P. McLaurin, gentilhomme.

LE SHERIFF DE QUÉBEC.—Le *Mercury* du 13 nous apprend que le matin de ce jour (à la cour des sessions de quartier), le banc des magistrats a fait placer le shérif sous la garde du coroner pour mépris de cour. Le grand jury se plaignait de n'avoir pas d'appartement pour siéger, le shérif dit en exergue que toutes les chambres étaient occupées, qu'il procurerait, avec la permission de la cour, une chambre dans un hôtel voisin, que d'ailleurs c'était le protocole qui avait la charge de la cour.

LES ARISTOCRATES.—Un journal des Etats-Unis, le *Courrier*, nous croyons, montrait dernièrement l'établissement de l'ambassade des titres aux Etats-Unis. Il faisait remarquer ces équipages à livres et à portières écussonnées; il citait les titres de major, de colonel, de général, etc., dont on s'enorgueillit tant. Cette réflexion nous faisait tout naturellement penser à notre pays, et jeter un coup d'œil de tristesse sur notre société. Car nous voyons qu'en Canada

nous faisons ce que l'on fait chez nos voisins. Nous es-sayons de nous former une aristocratie à la manière de ces républicains, c'est-à-dire à mettre une distance immense entre le peuple et ces prétendus grands hommes! Ajoutons que la critique que fait le même journal de certaines personnes qui sont des visites en laissant des cartes sur lesquelles on lit: "Madame la présidente, Madame la profes-seuse, Madame la doctresse, Madame la juge, etc., etc., est une critique qui ne s'applique pas seulement aux Etats-Unis, et qui peut s'étendre à d'autres pays que nous connaissons fort bien. C'est bien le cas de dire avec le *Commer-cial Advertiser* que, si tout cela continue, on recevra bientôt d'autres cartes qui porteront des adresses comme celles-ci: "Madame la tailleurse, Madame la dry goods, etc., etc.

LE MEXIQUE.—Le *Courrier des Etats-Unis* du 11 dit qu'il était bruit qu'il venait d'être signé à Mexico un traité entre M. Trist et les commissaires du Mexique, par lequel, entre autres choses, l'armée américaine aurait à évacuer le territoire avant soixante jours. C'est quelque chose qui est peu vraisemblable. D'ailleurs, on disait que le général Scott devait envoyer une expédition contre Querétaro, qui est à présent le siège du gouvernement mexicain.

LA PRÉSIDENTIE.—Il y a eu à New-York, à Philadelphie et à Washington des assemblées de whigs au sujet de la présidence. Philadelphie serait très-favorable au général Taylor et voudrait en faire un candidat pour la présidence; Washington serait plus prudente, et ne se prononceraient ni pour le général Taylor ni pour le général Scott; selon le *Courrier des Etats-Unis*, on aurait fait rédiger à l'assemblée des remerciements aux deux généraux, sans se prononcer ouvertement ni pour l'un ni pour l'autre; cependant les tendances sont en faveur du général Taylor. Quant à New-York, les whigs ne veulent pas entendre parler de Taylor comme candidat présidentiel. Ainsi, l'on ne peut pas pour le moment prévoir jusqu'à quel point Taylor ou Scott ont des chances de succès.

LE CATHOLICISME AUX ETATS-UNIS.—Un de nos échanges rapporte que les catholiques aux Etats-Unis sont au nombre de 1,200,700. Il y a trois archevêques, vingt-quatre évêques, huit cent quatre-vingt-dix prêtres et neuf cent six églises. L'an dernier, il y est mort vingt prêtres, mais soixante-seize nouveaux prêtres sont venus remplir leurs places; durant l'année, il y a eu quatre vingt-quinze églises catholiques dédiées ou érigées.

INCENDIE.—Vendredi dernier, il y a eu à Kingston un incendie qui a détruit plusieurs édifices. M. Jackson, un des incendiés, perd pour \$6600 à \$7000; M. Elder, tout son ménage et \$200 en argent; M. Simpson et Alexander toutes leurs marchandises, et environ \$400 de propriétés; outre cela, il y a encore la perte des autres édifices qui n'étaient assurés que pour \$3700. On semble croire que c'est la future d'un incendiaire!

OSWEGO.—Le *Times* d'Oswego dit que la valeur dit commerce qu'Oswego fait sur le Lac est, pour 1847, de \$13,667,819, faisant une augmentation depuis l'année précédente d'une somme qui n'est pas moins de \$7,564,833!! Les exportations d'Oswego au Canada, conti-nuative le même journal, se représentent pour les trois dernières années par les chiffres qui suivent: 1845, \$256,671; 1846, \$644,401; 1847, \$823,422.

Nous avons le plaisir d'annoncer le retour du docteur J. S. Newcomb, un de nos anciens et respectables citoyens et une des victimes de la loi martiale de 1838. Il est parti de l'Australie le 27 mars dernier et il est arrivé à Londres vers la fin de juillet, sur le navire *Walmor Castle*. Il en est reparti deux mois après sur un vaisseau américain qui l'a conduit aux Etats-Unis. Il est arrivé il y a quelque temps à Pattsburg où il est maintenant avec l'un de ses fils qui habite cette place.
 Minerre.

Nos lecteurs voudront bien remarquer que nous avons remplacé pour cette fois trois colonnes d'annonces sur la quatrième page par d'autres matières. C'est la fin du Rapport de la Quarantaine. Nous avons fait aujourd'hui ce changement pour récompenser nos lecteurs des demi-feuilles que nous leur avons données il y a quelque temps.

M. I. les curés et commissaires d'écoles de l'Isle d'Orléans trouveront leurs numéros du *Journal d'Agriculture* au bureau de poste de Québec.

Nous sommes forcé de renvoyer à vendredi la suite de Pise et Florence, faute de place.

BULLETIN COMMERCIAL.

A New-York, le fleur varie de \$5 3/4 à \$6 50 le quart. Le blé est en demande et se vend de \$1 15 à \$1 32, qui est le prix auquel se sont vendus vendredi 9900 quarts. Le blé d'hiver varie de \$0 32 à \$0 33; peu demandé. Le prix de transport d'un mineur de grain était de 6 deniers vendredi et samedi; les mêmes jours, on chargeait trente-six sous pour le transport de chaque baril de fleur de New-York à Liverpool.

A Montréal, le foin se vend de \$8 à \$9 par 100 bottes; la paille de \$4 à \$5 pour la même quantité. Le blé se vend de 5c 8d à 6c le minot; les patates de 2c 9d à 3c; les œufs de 9d à 10d la douzaine; le beurre le même prix que la semaine dernière; le bœuf de 4d à 7d; les oignons de 1c 8d à 2c le minot.

MARIAGES.

A Terrebonne, ce matin, Edouard Masson, écr. second fils de feu Phou, Joseph Masson, à Mlle. Adeline Dumas, seconde fille de Antoine Dumas, écuycr, de Terrebonne.
 En cette ville, le 11 du courant, par Messire Fay, M. Ovide Paré, à Mlle. Marie-Angélique Dubois, fille unique de feu P. A. Dulcis, écr.

DÉCÈS.

A Beauharnais, le 15, M. Joseph Marchand, contracteur, âgé de 47 ans; il laisse une épouse et 13 enfants en bas âge.
 Au village de Longueil, le 12 du courant, M. François Viau dit St. Mars, ancien propriétaire, à l'âge de 52 ans après une longue et douloureuse maladie.
 Le 13 du courant, au presbytère de St. Raymond, dame Venus R. Tanguy, âgée de 56 ans. Cette dame était de la confrérie du Scapulaire et du Rosaire.

RAPPORT

Du Comité Spécial nommé pour s'enquérir de l'administration de la Station de la Quarantaine à la Grosse-Isle, auquel a été renvoyée la Pétition de A. Larocque, Ecr., de la part du Bureau de Santé de la Cité de Montréal.

Suite et fin.

103. Voulez-vous avoir la bonté de nous dire à quoi vous faites allusion, quand vous dites que le Dr. Douglas avait les mains liées, et que cela était en contradiction avec les pouvoirs bien limités? — Je n'ai pas dit que le Dr. Douglas avait les mains liées; j'ai dit que telle était mon impression quand j'ai quitté la Grosse-Isle. Les médecins de la Station se plaignaient continuellement qu'ils manquaient de tout. Il n'y avait ni paille, ni eau de source, ni jus de citron, ni y avait pas non plus, très certainement, un nombre suffisant de garde-malades. Le bateau à vapeur le St. George ne venait qu'une fois par semaine. Tels sont les faits sur lesquels je me suis appuyé pour dire ce que j'ai dit. Plus tard j'ai appris que l'on avait conféré des pouvoirs illimités aux médecins visiteurs. Il est, en conséquence, très facile de tirer une autre conclusion de ce que j'ai dit, que celle renfermée dans la question que l'on vient de me faire.

104. Le Rév. Messire Jean-Baptiste Antoine Ferland, Prêtre, Directeur du Collège de Nicolet, est appelé et interrogé.

105. Je crois que vous avez passé quelque temps à la Station de la Quarantaine, à la Grosse-Isle? — J'y suis allé.

106. En quel temps? — Je suis allé à la Grosse-Isle le 29 juin dernier, et j'y ai passé une semaine.

107. Qui avait la direction de la Station de la Quarantaine à la Grosse-Isle, quand vous y êtes allé? — Le Dr. Douglas.

108. Combien y avait-il de malades quand vous êtes arrivé à la Grosse-Isle? — Il y en avait environ 1,300 à 2,000.

109. Comment étaient-ils logés? — Sous des tentes, dans les anciens hôpitaux nouvellement construits et dans la Chapelle Catholique et la Chapelle Protestante; dans les tentes, en général, les malades étaient placés bien près les uns des autres; dans les vieux hôpitaux (sheds), les lits des malades étaient placés sur deux rangs, l'un au-dessus de l'autre; depuis ce temps l'on a fait disparaître la rangée supérieure dans quelques-uns des hôpitaux; on les a néanmoins conservés dans un ou deux quartiers. Il serait à désirer que l'on fit entièrement disparaître la rangée supérieure de ces lits; il est à peu près impossible à un malade faible de pouvoir en descendre sans un secours qu'il n'a point; et une fois descendu il lui est encore plus difficile d'y remonter. J'ai vu un pauvre malade qui, après être descendu ainsi d'un lit élevé de cinq pieds à peu près au-dessus du sol, était étendu par terre, et implorait de la pitié des autres malades qu'on voyait là, à force de bras, le remettre à sa place sur son lit. D'ailleurs, fréquemment, les immondices produites par la dysenterie des malades descendent de l'étage supérieur sur les malheureux qui se trouvent dans l'étage inférieur. Il serait à désirer que l'on fit disparaître entièrement les tentes comme demeures des malades, et ce pour plusieurs raisons: d'abord, dans quelques-unes de ces tentes, à la suite d'un orage violent, les malades souffrant de la fièvre ont passé une nuit toute entière couchés sur une paille humide; pour seconde raison, l'air infecté d'exhalaisons fiévreuses s'élève vers le haut de ces tentes et, n'y trouvant pas d'issue, y demeure se corrompant de plus en plus, de sorte qu'en se tenant assis ou debout la tête est plongée dans cette atmosphère pestilentielle; aussi peut-on croire que c'est là qu'ont contracté leur maladie les personnes chargées de visiter les malades; la troisième raison, ces tentes étant quelquefois dispersées sans ordre, il est facile que le médecin et les serviteurs oublient d'en visiter quelque-une. J'ai trouvé une tente près de laquelle j'étais passé plusieurs fois sans l'avoir remarquée; là se trouvaient deux malades qui le hasard me fit découvrir; depuis près de 48 heures, à leur dire, ils n'avaient vu ni médecin ni serviteurs, et, conséquemment, pendant ce temps, avaient été privés de tout soin médical, de toute espèce de nourriture et même d'eau si ardemment désirée par les fébricitants; à ma demande, le Dr. Damour eut la bonté de les faire transporter dans un hôpital voisin et de faire plier cette tente. Pendant une partie du temps que j'ai passé à la Grosse-Isle, il n'y avait que 7 ou 8 médecins en état de visiter les malades; quelques-uns d'entr'eux se trouvaient chargés de 400 à 500 patients, et, suivant eux, 150 malades auraient suffi pour occuper tout leur temps. Le nombre de personnes employées au service des malades est bien loin d'être suffisant; dans quelques quartiers à peine trouve-t-on un serviteur ou deux pour 150 malades. Or, 20 à 25 malades suffiraient, si je ne me trompe pas, à occuper tous les temps d'un serviteur.

110. Pourquoi ne se procure-t-on pas plus de serviteurs? — Parce que, malgré les hauts prix offerts, on n'en peut trouver davantage, et ce que l'on trouve sont assez peu propres à se bien acquitter de leurs importantes fonctions. Peu de femmes honnêtes consentiraient à devenir garde-malades dans certains hôpitaux de la Grosse-Isle; en effet, elles sont obligées d'occuper un lit situé au milieu de ceux des malades; elles n'ont pas un appartement où elles puissent se retirer pour s'habiller ou se changer; leur nourriture n'est autre que celle qui est distribuée aux émigrés et leurs repas doivent se prendre à la hâte au milieu des misères de l'hôpital; aussi assez souvent sont-elles atteintes de la maladie; malades, elles sont privées de secours. Une garde-malade nommée Garneau, de Québec, prise de la fièvre demeura trois jours dans un hôpital, n'ayant d'autres secours que ce qu'elle recevait de la charité de M. Harper, un des missionnaires; aussi cette pauvre femme, comme plusieurs autres, paya de sa vie les soins donnés aux émigrés. Le bruit de ces fâcheux événements, grossis par la rumeur, circule dans la ville de Québec et ses faubourgs; de sorte que bien peu de personnes veulent s'exposer au sort qui semble les attendre à la garde de ces malades. L'on devrait améliorer la position de ces personnes utiles. Un appartement devrait être accordé à chaque garde-malade; on pourrait aussi leur donner une nourriture plus abondante et plus capable de les soutenir dans leurs pénibles travaux. Pour obtenir des services plus efficaces dans les hôpitaux renfermant de 150 à 200 malades, il faudrait 8 à 10 garde-malades sous la surveillance d'un économiste (stewart). Il est à déplorer que le bien-être des mala-

des, ainsi que pour la décence, que les deux sexes ne puissent être séparés, et que ceux qui sont légèrement malades ne puissent être éloignés de ceux qui ont des maladies contagieuses. Dans la plupart des hôpitaux de la Grosse-Isle, on trouve mêlés dans la même appartement hommes, femmes, enfants. Celui qui n'aurait que quelques contusions est placé dans un lit voisin de celui où se trouve un malade atteint de la fièvre; et de là, souvent des personnes qui sont entrées à l'hôpital avec un léger mal y ont trouvé la mort par le typhus qu'ils ont attrapé de leurs voisins; mais ce sur quoi je désire appuyer davantage, c'est que les deux sexes ne se trouvent pas groupés dans le même appartement. Quel homme honnête voudrait que sa femme ou sa fille essuyât une longue maladie au milieu de personnes d'un autre sexe; quelque pauvre que puisse être l'émigrant, lui aussi a conservé ce sentiment de délicatesse; et ce n'est qu'avec le plus amer chagrin qu'il verra des personnes qui lui sont chères exposées à l'insulte. Plusieurs hôpitaux ont été bâtis cette année, mais le nombre des malades en exigeait encore quelques-uns; si de nouveaux hôpitaux se bâtissent il serait à propos de ne pas trop les rapprocher des anciens hôpitaux. Le terrain de la Grosse-Isle est assez vaste pour qu'on puisse y placer ces nouveaux édifices dans une situation un peu plus favorable. Des privés devraient y être joints, de sorte que les malades ne fussent pas obligés d'aller déposer leurs immondices dans les brosses-aïles qui avoisinent la Chapelle Catholique et la maison des Missionnaires. Les morts sont enterrés dans de longues tranchées où deux ou trois rangs de cercueils sont superposés les uns sur les autres. La couche de terre amoncelée autour de ces cercueils n'est pas toujours suffisamment épaisse pour empêcher que des exhalaisons malfébriles ne s'en élèvent; il aurait peut-être été prudent d'enfoncer ces cercueils à une plus grande profondeur, ou du moins de ne les mettre que sur un rang. On a parlé de répandre de la chaux vive sur ces masses corrompues, et je ne sache pas qu'on l'ait fait. Un long fossé creusé au milieu du cimetière s'étend à une assez grande distance au milieu d'une rangée de tentes et reçoit des matières corrompues qui s'écoulent des tranchées, aussi lorsqu'un soleil ardent donne sur cette boue enpuisée il s'en exhale une odeur propre à faire soulever le cœur.

111. La propriété était-elle observée? — Elle l'était jusqu'à un certain point dans les nouvelles bâtisses; un peu mieux dans un ancien hôpital; ailleurs régnait la malpropreté.

112. Avez-vous fait connaître ces remarques à quelque-une des autorités sur la Grosse-Isle? — Mes confrères et moi nous avons souvent eu occasion d'en parler avec les médecins employés dans les hôpitaux.

113. Comment traitait-on les malades à bord des vaisseaux? — Je n'ai pas connaissance d'avoir vu de médecin qui eût fait la traversée avec les émigrés; mais, après leur arrivée, ils étaient visités par le Dr. Douglas qui envoyait aux hôpitaux ceux qu'il trouvait atteints de quelque maladie.

114. Faites connaître les soins que les passagers ont reçus des capitaines et des équipages? — Dans deux ou trois cas les passagers se sont plaints amèrement du traitement qu'ils avaient reçu et de la part du capitaine et de la part de l'équipage; d'autres racontaient avec la plus vive satisfaction tout ce qu'ils devaient aux soins de leur capitaine.

115. Pensez-vous que pendant le voyage l'on ait pourvu suffisamment aux besoins des passagers? — A bord d'un ou deux bâtiments que nous avons visités les passagers se plaignaient de la mauvaise qualité de la nourriture et de l'eau qu'on leur avait distribuée.

116. Avait-on coutume de séparer les malades de ceux qui étaient en santé pendant le voyage? — Je ne le pense pas.

117. Avez-vous connaissance qu'on ait quelquefois lussé les corps des morts dans leur lit à bord des vaisseaux? — Je n'en ai pas connaissance.

118. Avez-vous visité quelques-uns des vaisseaux immédiatement après leur arrivée à la Grosse-Isle; si vous l'avez fait, décrivez l'état dans lequel vous les avez trouvés? — J'ai visité plusieurs vaisseaux environ une journée à la Grosse-Isle, je les ai généralement trouvés plus propres que l'on ne nous représentait ceux qui étaient arrivés au commencement de la saison.

119. A quelle distance le cimetière se trouve-t-il des hôpitaux? — A environ trois arpents.

120. N'y a-t-il pas un reveneur sur l'Isle, et connaissez-vous le prix qu'il demande pour les objets qu'il fournit? — Je n'ai pas aucune information à ce sujet.

121. Savez-vous où l'on prend la provision de lait pour l'Isle? — L'on m'a dit que la ferme de M. Douglas en fournissait une partie et que le reste était apporté de St. Thomas.

122. Quels sont les devoirs qui ont occupé particulièrement le Dr. Douglas pendant cet été? — Le tems du Dr. Douglas paraît avoir été principalement employé à la visite des vaisseaux; cette occupation n'a pas dû le laisser libre de suivre de près les autres parties de l'établissement. Je ne puis que faire l'éloge de l'activité du Dr. Douglas à remplir ses devoirs; mais une charge surhumaine lui avait été imposée, charge qui aurait dû être partagée entre deux ou trois hommes. Le Dr. Douglas demeurait chargé de la visite des vaisseaux, un autre médecin aurait pu prendre l'inspection générale de la partie médicale dans les hôpitaux, tandis qu'un troisième individu aurait eu en partage l'organisation des hôpitaux; ce dernier, outre la surveillance sur tous les économistes (stewarts) et les garde-malades, ainsi que sur ce qui regarde la nourriture, aurait pu tenir un bureau où l'on eût gardé la liste des malades, des convalescents et des morts. Le défaut d'un tel bureau s'est vivement fait sentir cette année; il ne s'est passé guère de jour que mes compagnons et moi ne reçussions des lettres nous demandant des informations sur certaines personnes débarquées à la Grosse-Isle, et très rarement avons-nous pu réussir à obtenir ces informations.

123. Avez-vous quelque autre information à communiquer à ce Comité touchant la direction de la Station de la Quarantaine et pouvez-vous nous suggérer quelque chose à ce sujet? — Il serait à souhaiter que les Missionnaires de la Grosse-Isle pussent visiter les vaisseaux à leur arrivée; le plus ardent désir de l'émigré catholique Irlandais lorsqu'il tombe malade est d'avoir à son chevet un Ministre de la religion; la privation de toute autre chose, il la supporterait préférentiellement à celle-là; aussi, quand nous arrivions à bord des vaisseaux notre qualité de prêtre attachait à ces Catholiques sincères les plus vives démonstrations de joie et de reconnaissance; les priver de l'avantage de voir un prêtre au moment de la mort, lorsque l'on peut le leur procurer, serait une cruauté. L'administration du Département de la Grosse-Isle ne pourrait mieux témoigner sa bienveillance pour ces infortunés qu'en procurant aux Missionnaires les moyens de visiter les malades aussitôt après leur arrivée à la Grosse-Isle; une des chaloupes du Médecin-Visiteur, ou une autre pourrait être employée pour cet objet. Faute d'un moyen de transport pour les Missionnaires, plusieurs malades ont quitté la vie sans avoir pu recevoir les secours de la religion dans

leurs derniers moments, et pour un catholique romain c'est le poids le plus accablant à cette heure suprême. Une des chaloupes du Docteur Douglas avait été offerte; mais quelquefois au moment du besoin on n'a pu se la procurer. En somme, je crois que cette année le lazaret de la Grosse-Isle n'a pas produit le résultat qu'on en devait attendre, celui d'empêcher que les maladies contagieuses ne s'introduisissent dans le pays par la voie du fleuve. A qui en est la faute? ce n'est certainement pas aux Officiers employés par le Gouvernement à la Grosse-Isle. L'émigration est arrivée comme un torrent et a renversé toutes les digues qu'on lui avait opposées. C'était au moment où l'on nous annonçait, l'hiver dernier, les préparatifs d'une immense émigration qu'on aurait pu arrêter le mal par des représentations au Gouvernement impérial; ces représentations auraient pu avoir l'effet d'empêcher qu'on ne vidât les hôpitaux et les maisons des pauvres en Irlande et en Angleterre pour en déposer en masse le contenu sur les bords du St. Laurent. Une fois la permission donnée de transporter sans distinction les pauvres et les malades de l'Angleterre et de l'Irlande en ce pays, l'on doit s'attendre que chaque année la contagion et peut-être la famine viendront à leur suite ravager nos villes et nos campagnes.

LETTRE reçue du Président du Comité, de Sa Seigneurie l'Evêque de Montréal, et mise devant le dit Comité, le 25 juillet, 1847.

Framp-ton, 20 juillet, 1847.

CHER MONSIEUR, — Votre lettre, dont il m'est impossible de me rappeler la date, m'a été remise hier, comme j'allais quitter l'endroit où je suis actuellement en visite pastorale. Je n'ai envoyée à M. Mackie, avec quelques mots que je lui n'ai écrits à la hâte, le priant d'y répondre sans délai, et de vous expliquer que les trois Messieurs du Clergé qui ont été en devoir à la Station de Quarantaine sont actuellement malades à Québec, et qu'il en résulterait de grands inconvénients pour l'Eglise si l'on était lui-même appelé. — M. Chaderon y ayant trouvé la mort, moi-même étant absent, et un autre Monsieur du Clergé de la Paroisse se trouvant hors d'état, par la maladie, d'exercer son ministère. J'ai aussi prié M. Mackie de vous expliquer ce qui en est par rapport aux deux Messieurs du Clergé qui sont actuellement dans le District de Montréal qui ont eu la charge de la Grosse-Isle cette année. Je lui ai envoyé l'ordre en blanc imprimé.

A l'égard de mes propres impressions que vous désirez connaître, j'ai bien peu de remarques à faire. Je pourrais vous parler de souffrances, d'horreurs et de choses les plus révoltantes que j'ai vues à bord des vaisseaux, et dans les lieux où l'on recevait les malades sur l'Isle, durant la saison, dans le tems qu'aucun des nouveaux hôpitaux n'était encore achevé. Les malades étaient logés aussi misérablement que possible, et à peine leur procurait-on les choses les plus nécessaires, par suite de quoi il est bien certain qu'un grand nombre d'entre eux ont dû en mourir, du moins telle est ma propre conviction. Quand nous sommes témoins d'un pareil état de choses et que nous entendons continuellement se plaindre en vain ceux qui souffrent, nous sommes forcés d'abord de croire que le blâme en doit être attribué à quelque-une; et l'on ne se trompe pas, je crois, car, dans les petits détails au moins, il devrait se rencontrer quelques malades qui auraient reçu quelque soulagement de la part des personnes employées sous les Officiers de la Station si elles avaient de la conscience et de l'humanité. Mais ce qui serait une chimère, ce serait de supposer qu'il eût été possible à un homme, quelque sage qu'il fût, quelques efforts qu'il pût faire d'améliorer effectivement leur condition car ce sont les seuls moyens à la disposition des autorités sur l'Isle, qui, je crois, ont fait tout ce qu'il est possible de faire en pareilles circonstances; et à l'égard du Dr. G. Douglas, qui est à la tête de l'établissement, je désire profiter de l'occasion pour dire qu'ayant été témoin de la manière dont il remplissait les devoirs de sa charge dans les premières années, je l'ai toujours considéré comme très habile dans sa profession, et éminemment capable comme Officier public, mais qu'il a certainement grandi beaucoup dans mon estime en voyant la manière dont il a fait face aux éventualités, à la maladie et aux malheurs qui ont révolté dans le cours de l'été. Peu de personnes, bien peu de personnes, en vérité, auraient été trouvées capables de montrer autant d'énergie, de sang-froid, d'attention et de méthode dans tout ce qu'il a fait, qu'il en a montré dans les difficultés sans nombre qu'il a eues à rencontrer dans sa position. Aussi je n'hésite pas à dire que je suis convaincu que tant d'efforts et de fatigues ont mis en danger de perdre la vie. On trouve toujours à redire contre la conduite d'un homme qui a une grande responsabilité publique et un grand contrôle sur les actions des autres; et c'est ainsi que, dans le cas du Dr. Douglas, je suis qu'il est accusé d'avoir trop recherché ses intérêts et que l'on a fait des histoires sur son compte à propos de son commerce de lait; — je ne connais rien en cette affaire, mais ce que je sais bien, c'est qu'il a envoyé du lait à bord de certains vaisseaux pour en faire charité à des enfants à la mamelle, qui venaient de perdre leurs mères.

J'ajouterais seulement, à l'égard du Dr. Douglas, que dans certaines occasions je l'ai trouvé relativement à la misère et aux besoins des malades dans les apprentis, et qu'il y a apporté remède.

Ce que l'on avait le plus besoin sur l'Isle, c'était de garde-malades, — et ce besoin se faisait tellement sentir que c'était vraiment un spectacle déchirant que d'en être témoin; mais il était impossible de s'en procurer en nombre suffisant; et je suppose que c'est encore le cas; du moins je suis qu'il en est encore ainsi à l'hôpital de marine. Je me rappellerai le plaisir qu'eut le Dr. Douglas (je suis forcé, malgré ce que j'ai dit plus haut, de le mentionner encore une fois) de recevoir du Dr. Parent une liste de seize garde-malades, envoyés de Québec à la Grosse-Isle; mais, si ma mémoire ne me trompe pas, dix de ce nombre, quand ils ont vu ce qui se passait dans les hôpitaux, refusèrent d'y entrer en devoir et s'en retournèrent. Plusieurs d'entre les garde-malades tombèrent malades et moururent. Les médecins me parurent en nombre suffisant; ils n'étaient presque tous étrangers, mais quelques-uns d'entre eux, que je connaissais, étaient extrêmement respectables. Plusieurs d'entre eux, comme on sait, ont été atteints de la fièvre. J'ai entendu les malades parler avec un très grand respect du Dr. Johnson, de son humanité, de son attention pour eux; mais je suis persuadé qu'il n'était pas le seul qui méritât leurs éloges, quoique, pourtant, tous ne lui ressemblaient pas.

Enfin, j'ai pensé qu'il était impossible de rien faire d'efficace pour empêcher les conséquences d'une telle visite de la part de Dieu. Si quelquefois la maladie paraissait diminuer, c'était pour se montrer un moment après avec plus d'intensité et toujours accompagnée de sa hideuse misère. Les choses, cependant, ont un peu changé, par l'ouverture de nouveaux hôpitaux qui, dans l'état où je les ai vus, m'ont paru d'excellentes bâtisses, et par le moyen d'autres arrangements que l'on a pris dans ce but.

M. Symes, le Dément-Agent des émigrés, mérite assurément les plus grands éloges pour les peines qu'il se donne. Il semble avoir fait le sacrifice de sa vie pour ces pauvres

malheureux. L'établissement a à se féliciter aussi d'avoir un homme tel que M. Cullingford, chargé de veiller au département de la chirurgie; homme d'ordre, de système et d'exactitude dans ses procédés, et toujours attentif et humain.

J'ai l'honneur d'être, Monsieur, Votre très obéissant serviteur, G. J. MONTRÉAL.

A l'Honorable T. C. Aylwin, M. P. P. (FIN.)

ORNEMENTS D'EGLISE. VIS-A-VIS LE SEMINAIRE DE MONTREAL. CHEZ MM. CHAPELEAU & LAMOTHE AGENTS DE J. C. ROBILARD DE NEW-YORK.

EN annonçant à MM. les Curés qu'il a transporté son fonds d'Ornements d'Eglise à l'adresse ci-dessus, le Soussigné vient aussi offrir ses remerciements bien respectueux aux Dames de l'Hôpital-Général, pour le succès si heureux qu'elles ont bien voulu mériter aux articles qui ont été en dépôt jusqu'à ce jour à leur Etablissement.

LE PLUS BEL ASSORTIMENT DE MONTREAL. L'acheteur rencontrera toute la loyauté qui lui est due dans les prix de ces objets, ou les progrès de la Dorure et de l'Argenture, surtout en IMITATIONS mettent en défi les plus habiles confectionneurs.

TOUJOURS A BON MARCHÉ. L'Assortiment d'aujourd'hui consiste en une grande variété de CHASUBLES TOUT FAITES.

CHOIX DE CHASUBLES EN DRAP D'OR avec broches à RELIEFS en or, argent et couleurs, DAMAS Blanc, Cramoisi, etc. etc. brochés tout en or. (couleurs assorties) en or et couleurs.

GARNITURES DE CHAPES ET BANDES DE DALMATIQUES EN drap d'or (imitation) à dessins très-riches et saillants. Damas brochés en or et couleurs. (assortis de couleurs) brochures riches, or noires et de bas prix.

GARNITURES COMPLETES. N. B. Les Croix, les Garnitures de Chapes et les Bandes de Dalmatiques ci-dessus sont toutes appareillées de dessins et offrent par là même une variété de garnitures complètes dont chacune est peu dispendieuse.

ETOILES ET VOILES DE BENEDECTION. Les Etoiles sont assorties de couleurs, plusieurs à broches riches. Les Voiles portent tous de riches emblèmes au centre et aux extrémités.

ETTOFFES A ORNEMENTS. Drap d'or à broches très-riches en or, argent et couleurs (des seules nouveaux). Moire d'or à reflets riches et brillants.

Damas brochés, tout en or, et aussi en couleurs. Les prix de tous ces objets sont extrêmement réduits, dans le but d'offrir aux MM. du Clergé tous les avantages du bon marché et de la bonne qualité et avec leur bienveillant concours et une vente rapide, de suite de très-prix et toujours à bas prix toute la nouveauté (en ce genre) des fabricques de Paris et de Lyon.

ARGENTERIE D'EGLISE. Le Soussigné attend très-prochainement un assortiment complet d'Ostensoirs Ciboules Encensoirs Burettes etc.

N. B. Le Soussigné ne fait pas colporter d'Ornements d'Eglise dans les campagnes.

MM. les Curés qui désireraient faire venir des objets d'importation exprès (et pour leur propre compte), jouiront de tous les avantages possibles dans les prix de chaque article.

On voudra bien faire suivre ces ordres de toutes les explications nécessaires à éviter la moindre erreur, et les adresser à J. C. ROBILARD, No. 34, Cedar St. New-York.

MANUEL DE TEMPERANCE, PAR LE R. P. CHINIQUY. RELIÉ A L'USAGE DES ECOLES. Se vend chez MM. FABRE & Cie. " MM. CHAPELEAU & LAMOTHE. " A L'EVECHE.

ARCHITECTURE. CHS. BAILLARGE, ARCHITECTE, au vieux Château St. Louis, Haute-Ville, Québec.

CONDITIONS DES MELANGES RELIGIEUX. LES MELANGES RELIGIEUX se publient DEUX fois la semaine, le MARDI et le VENDREDI. Le prix d'abonnement pour l'année est de QUATRE PIASTRES, payables d'avance, frais de poste à part. Les MELANGES ne reçoivent pas d'abonnement pour moins de SIX mois. Les abonnés qui veulent discontinuer de souscrire aux Melanges, doivent en donner avis un mois avant l'expiration de leur abonnement. Toutes lettres, paquets, correspondances, etc. etc. doivent être adressées, francs de ports, à l'Éditeur des Melanges Religieux à Montréal.

PRIX DES ANNONCES. Six lignes et au-dessous, 1ère insertion, £0 2 6. Chaque insertion subséquente, 0 0 7. Dix lignes et au-dessous, 1ère insertion, 0 3 4. Chaque insertion subséquente, 0 0 10. Au-dessus de dix lignes, 1ère insertion] chaque ligne, 0 0 4. Chaque insertion subséquente, par ligne, 0 0 1. Les Annonces non accompagnées d'ordres sont publiées jusqu'à avis contraire. Pour les Annonces qui doivent paraître LONGTEMPS, pour des annonces fréquentes, etc., l'on peut traiter de gré à gré. AGENTS DES MELANGES RELIGIEUX. Montréal, Trois-Rivières, Québec, Ste. Anne. MM. FABRE & Cie., Libraires; VAL. GUILLET, Ecr. N. P. M. D. MARTINEAU, Proc. Vic. M. F. PILOTE, Ptre. Direct. Bureau des Melanges Religieux, troisième étage de la Maison d'École près de l'Évêché, coin des rues Mignonne et St. Denis. JOS. RIVET & JOS. CHAPLEAU. PROPRIÉTAIRES ET IMPRIMES.